



# DEMANDE DE TERRASSE OU ÉTALAGE

Merci de lire attentivement le règlement disponible sur le site internet de la commune ou disponible au service économie de proximité - Mairie de Villefontaine Place Pierre Mendès France :

➤ <https://villefontaine.fr/demande-terrasse-etalage/>

✉ Demande à adresser à [conomie@mairie-villefontaine.fr](mailto:conomie@mairie-villefontaine.fr)

## Type de la demande

### Étalage

**Terrasse saisonnière (1<sup>er</sup> mars au 31 octobre) :** tous les éléments doivent être rentrés le soir.

**Terrasse permanente :** ce sont des terrasses délimitées, perpendiculairement aux façades, par des dispositifs mobiles ou pourvues d'accessoires de confort de l'emplacement. Ces terrasses doivent être conçues pour être démontées à la demande de la commune sans altération du domaine public. Elles sont permanentes sur l'année.

**Terrasse entièrement fermée de manière permanente :** ce sont les terrasses délimitées, perpendiculairement aux façades, par des panneaux menuisés comparables à des châssis fixes au sol, et équipées d'éléments de confort. Ces terrasses ne doivent en aucun cas être ancrées au sol (confer article 4.5 Chapitre V du règlement) Ces terrasses doivent être conçues pour être démontées à la demande de la commune sans altération du domaine public. Elles sont permanentes sur l'année.

## Descriptif de la demande

Votre terrasse prévoit-elle :

Une surélévation de plus de 60 cm ?

Une fixation sur la façade ?

La terrasse sera-t-elle close et couverte ?

Si votre demande répond à l'un de ces 3 critères, merci de faire une demande d'urbanisme : <https://gnau18.operis.fr/portedelisere/gnau/#/>

## Mobilier terrasse

Nombre de tables :

Nombre de chaises :

Nombre de parasols :

Jardinières : nombre et matériaux :

Plancher : type de matériau et couleur :

Merci de joindre des photos du mobilier ou de les envoyer à [conomie@mairie-villefontaine.fr](mailto:conomie@mairie-villefontaine.fr)

## Plan de terrasse

Surface de la terrasse : longueur en mètre X profondeur en mètre :

Merci de joindre le plan de votre terrasse.

## Identification du demandeur

Nom et prénom :

Agissant en qualité de :

Raison social de l'établissement :

Adresse :

Activité exercée :

Téléphone :

Mail :

## Pièces à joindre à la demande

L'extrait Kbis avec mention « vente à emporter et à consommer sur place » sera impérativement requis pour toute demande d'autorisation de terrasse formulée par les boulangeries, pâtisseries, sandwicheries, traiteurs et commerces de restauration rapide.

L'assurance responsabilité civile relative à l'installation extérieure prévue

Le plan de la terrasse

**atteste l'exactitude des informations et atteste avoir pris connaissance du règlement d'utilisation du domaine public de Villefontaine concernant les terrasses et étalages.**

Fait à Villefontaine le

Signature